



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

**Service Environnement, Eau, Forêts  
Unité Aménagement des milieux aquatiques**

Affaire suivie par : ROSAY Sophie

Tél. : 04 79 71 72 83

Mél : sophie.rosay@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 12 août 2024

Le préfet

à

Monsieur le maire  
Mairie d'Aix Les Bains  
1425, boulevard Lepic  
73100 AIX LES BAINS

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **remplacement de la passerelle sur le Sierroz à Aix Les Bains**

**Accord sur dossier de déclaration**

n°73-2024-01000-50234

### **COURRIER ENVOYE UNIQUEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE**

Pour répondre à la sollicitation de vos services, dans le cadre de l'instruction de votre déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement du code de l'environnement concernant le remplacement de la passerelle sur le Sierroz à Aix Les Bains et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 juin 2024, je vous confirme que vous pouvez entreprendre cette opération.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier doivent être affichés pendant une durée minimale d'un mois pour information dans les lieux prévus à cet effet. Ces deux documents seront

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106  
73011 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 71 73 73  
Mél : ddt@savoie.gouv.fr  
Site internet : www.savoie.gouv.fr

mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Savoie durant une période d'au moins six mois.

Pour le préfet et par délégation  
Le responsable de l'unité Aménagement des  
Milieux Aquatiques

Olivier BARDOU